

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse  
**Herausgeber:** Bibliothèque nationale suisse  
**Band:** 79 (1992)

**Rubrik:** Rapport d'activité de la Commission de la Bibliothèque

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



*Egon Wilhelm, Président de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse*

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHEQUE**

La Bibliothèque nationale est régie depuis la fin de 1992 par une nouvelle loi, bien adaptée à notre temps. Les dispositions précédentes, qui ont présidé au destin de la bibliothèque pendant quarante-deux ans, dataient de 1911. Les deux Chambres du Parlement ont approuvé la nouvelle loi avec une unanimité qui, en ces temps d'austérité, mérite d'être soulignée.

Les travaux de réorganisation, qui vont métamorphoser l'institution en un centre de services et d'information moderne voué au traitement non seulement des livres et autres médias traditionnels mais encore des nouveaux supports d'information, peuvent désormais se poursuivre résolument. Dans les domaines où elle ne fournit pas directement ses propres services, la Bibliothèque nationale est appelée à jouer un rôle important de coordination. Elle continuera évidemment d'entretenir, et d'une manière renforcée, la coopération avec l'étranger, en particulier avec l'Europe.

Pour pouvoir fonctionner dans ce contexte élargi, la Bibliothèque nationale aura besoin de plus d'espace. Les constructions à entreprendre feront l'objet d'un message spécifique. La Commission de la bibliothèque a pu suivre pas à pas l'exécution des travaux planifiés jusqu'ici, grâce aux informations que lui ont transmises la direction et les collaborateurs de l'institution. Elle a pu apprécier lors de ses séances le soin et la cohérence avec lesquels les organes directeurs de la bibliothèque ont préparé ces travaux. Dès lors, il était tout naturel de fêter, dans le cadre d'une rencontre qui a eu lieu vers la fin de l'automne, cette nouvelle étape de l'histoire de la Bibliothèque nationale.

Le travail d'évaluation du système d'automatisation de la Bibliothèque s'est achevé à la fin de l'année. Ce travail, dont les résultats seront présentés au début de 1993, a pris en compte tant les impératifs découlant des exigences et des technologies de notre époque que la nécessité de relier la Bibliothèque nationale aux autres grandes bibliothèques du pays. Il est clair que si l'on veut préparer l'avenir, il sera indispensable en ce domaine de procéder à certaines adaptations.

Les Archives littéraires suisses se sont développées d'une manière réjouissante. L'institution a fort bien rempli sa double vocation qui est d'être un service d'information et de documentation en même temps qu'un lieu de rencontre littéraire. Les nombreuses expositions qu'elle a mises sur pied ont rencontrées un vif succès ; plusieurs fonds nouveaux sont venus enrichir ses collections ; les relations de l'institution avec le public continuent de se développer et de porter leurs fruits. Une association de soutien aux Archives littéraires suisses assure désormais à l'institution une plus grande

marge de manoeuvre dans le cadre des objectifs qui lui sont assignés. Des relations fructueuses se poursuivent avec d'autres institutions analogues en Suisse.

La Commission de la bibliothèque regrette de devoir prendre congé de trois de ses membres, qui ont remis leur démission à la fin de l'année 1991 ou au cours de l'année 1992 : MM. Martin Bundi, conseiller national, Marius Cottier, avocat, et Remigius Küchler, avocat. Qu'ils soient vivement et cordialement remerciés de leur engagement en faveur de la rénovation de la Bibliothèque nationale. Trois nouveaux membres seront désignés au début de 1993 pour les remplacer.

L'année 1992 restera dans les annales comme celle où la Bibliothèque nationale a commencé une nouvelle vie. Le mérite en revient aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'institution, à son directeur, M. Jean-Frédéric Jauslin et à M. Thomas Feitknecht, responsable des Archives littéraires suisses, qui l'un et l'autre n'ont pas ménagé leurs efforts au cours de ces dernières années. Il convient ici de les remercier chaleureusement, ainsi que le Conseil fédéral et le Parlement, qui ont prêté une oreille attentive aux besoins de la Bibliothèque nationale.

Début janvier 1993

### La Commission de la Bibliothèque nationale suisse

*Président :*

Egon Wilhelm  
Professeur  
8610 Uster 1

*Membres :*

Monique C. Cleland  
Bibliothécaire  
1011 Lausanne

Remigius Küchler  
Avocat  
6060 Sarnen

Marius Cottier  
Avocat  
1700 Fribourg

Renate Nagel  
Editrice  
8501 Frauenfeld

Andrea Ghiringhelli  
Directeur des Archives  
cantonales  
6500 Bellinzona

Alexandre Voisard  
Ecrivain  
F-90100 Courtelevant

Doris Jakubec  
Directrice du Centre de  
recherches sur les lettres  
romandes  
1015 Lausanne-Dorigny